

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
12 DECEMBRE 2019

DATE d'AFFICHAGE
24 DECEMBRE 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 36

L'an deux mille dix-neuf,

le 17 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Village Vacances à Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joseph BROHAN, - Daniel BOURZEIX, - Alain DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Bertrand ROBERDEL, -- Mme Christine SAVARY.

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Mme Christine SAVARY donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Odile JARLIGANT a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°159-2019 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – FIXATION DES TARIFS 2020 DES REDEVANCES ET PRESTATIONS DU SERVICE

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l'environnement, rappelle que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC), ce qui lui confère l'obligation légale d'un strict équilibre financier. Les recettes du service proviennent pour l'essentiel du produit des redevances et des prestations de contrôles réglementaires.

Il est rappelé que le SPANC est un service public local chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'Assainissement Non Collectif,
- Contrôler les installations d'Assainissement Non Collectif.

Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

La commission Environnement s'est réunie le 19 novembre 2019 pour déterminer les besoins de financement 2020, et propose le maintien des tarifs.

Il est proposé la grille tarifaire suivante pour l'année 2020 :

Redevance annuelle du SPANC :

Au même titre qu'il existe une redevance d'assainissement collectif, la redevance annuelle du SPANC permet de financer toutes les missions de contrôles périodiques de fonctionnement et d'entretien, de gestion administrative, d'accueil et de conseils auprès du public.

La redevance annuelle par usager est fixée à 23,45 €.

Redevances pour prestations obligatoires :

Intitulé	Types de prestations	Tarifs exprimés en € H.T.
Redevances Installations Nouvelles	Contrôle de conception & implantation : <i>Le service instruit la déclaration du projet d'assainissement du propriétaire constituée de l'étude de sol et de filière établie par un bureau d'études qualifié.</i>	65 €
	Contrôle de bonne exécution des travaux : <i>Le service vérifie la conformité technique des travaux en référence au projet et aux dispositions réglementaires en vigueur.</i>	120 €
Redevances Installations Existantes	Contrôle de diagnostic de bon fonctionnement : <i>Dans le cadre d'une transaction immobilière, le législateur impose la production d'un rapport technique réactualisé datant de moins de 3 ans ; Ce contrôle ponctuel est réalisé à la demande du vendeur.</i>	110€

Redevances pour prestations complémentaires :

Intitulé	Types de prestations	Tarifs exprimés en € H.T.
Redevances diverses	Contrevisite suite à un contrôle non conforme <i>A la demande de l'utilisateur.</i>	35€
	Déplacement infructueux suite à une prise de rendez-vous	25€
Opération réhabilitation groupée	Frais de dossier <i>Suivi des études, travaux et des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.</i>	250€

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs 2020 de la redevance annuelle et des redevances prestations obligatoires et complémentaires du SPANC tel que présentés ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
 A Muzillac, le 20/12/19
 Le Président,

